Contrat d'engagement Volailles Saison 11 : janvier à novembre 2026

Association Les Amis de la Ferme de Bagnolet

Jean Bertrand Brunet
Ferme de la Bilouterie
3, grande rue 89120 DOLLOT

Adhérent AMAP **Plateau** ☐ **Sud** ☐

Nom et prénom de l'adhérent:

Tél : **Email :**

Réel Mensuel 1 volaille ☐ ***Réel Mensuel 2 volailles*** ☐

Forfait Mensuel 1 volaille ☐ ***Forfait Mensuel 2 volailles*** ☐

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des *AMAP (consultable sur le site des Amis de la ferme de Bagnolet).*

Engagements de l'adhérent :
* S'engager à venir chercher et à payer sa ou ses volailles lors des distributions. En cas d'oubli, l'adhérent se verra attribuer la dernière volaille et s'engage à la régler au producteur.
* assurer au moins 2 permanences de distribution sur la durée de la saison. Inscription uniquement par mail à *lfordant@free.fr*.

Engagements de l'aviculteur partenaire :
* livrer toutes les 4 semaines des produits issus de l'agriculture paysanne, de qualité, frais, de saison, de sa ferme : poulets, canards, canettes, pintades, ...
* être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme le cas échéant.
* être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs:
Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site Internet. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP. Les adhérents sont prévenus par mail ou téléphone.

Planning des distributions :
10 distributions de volailles toutes les 4 semaines environ selon le calendrier donné par le producteur et communiqué par email.

Prix et poids :
Poids approximatif d'environ 1,5 à 2,5 kg pour les poulets, poules et pintade. Le poids des canards et des canettes peuvent monter jusqu'à 3,5 kg. Notez bien qu'en toute logique il y a plus de choix au début qu'à la fin de la distribution, même si nous veillons à ce que tous les adhérents puissent au cours de l'année profiter de la variété des volailles proposées.
Les prix sont étiquetés sur les volailles et correspondent aux prix suivants par kilo :
Poulet 9,90€/kg, Pintade: 11,50€/kg, Canette: 10,20 €/kg, Canard: 9,50 €/kg,
Poule: 8,90 €/kg, Pack découpe 4 cuisses: 12,90 €/kg et 6 ailes: 5,80 €/kg
L'adhérent paye au producteur le montant de la (ou les) volaille(s) choisie(s) le jour même selon l'option choisie ci-dessous. L'adhérent ne peut prendre ni plus ni moins de volaille que ce qu'il a mentionné dans son contrat.

Lieu et horaires de distribution:
*Jardin partagé de la Plage arrière***, *Jardin du Plateau rue Louise Michel Bagnolet 93170*** *(face à l'ancien terminus du bus 76)*
***Un jeudi précisé dans le calendrier de 19h30 à 20h15**.
Les dates des distributions et les distributeurs inscrits sont communiqués dès que ces éléments seront connus.

Contrat d'engagement Volailles Saison 11 : janvier à novembre 2026

Modalités d'inscription :

- 1 chèque d'adhésion de 15€ à l'ordre des Amis de la Ferme (Le bulletin d'adhésion est à télécharger sur le site, et à joindre complété au contrat).
- ***le contrat d'engagement signé et paraphé***, vos coordonnées complètes, y compris adresse email lisiblement inscrite, les communications s'effectuant essentiellement par ce biais.

Dossier complet à envoyer à **: *Laurent Fordant, 43 rue Charles Delescluze, Bat 7B, 93170 Bagnolet*** (pas de réservation par mail ou téléphone, pas d'envoi en AR). Un mail vous sera envoyé à réception des documents.
Possibilité de s'inscrire en binôme, chaque partenaire comptant pour 1 adhérent et devant donc s'acquitter de l'adhésion.
La prise en compte de votre adhésion sera effective après réception du contrat.

Contrat proposé avec deux options au choix

Réel Mensuel

- 1 volaille par mois : **à régler sur place** par chèque, (montant étiqueté sur votre volaille).
- 2 volailles par mois : **à régler sur place** par chèque (sommes des montants de vos volailles).

Les chèques sont libellés à l'ordre de JB BRUNET.
Attention : Les adhérents qui ne viennent pas chercher leurs volailles lors des distributions doivent quand même s'acquitter du montant au producteur dès lors qu'elle n'a pas trouvé de repreneur.

Forfait Mensuel

- **1 volaille** par mois : 160 € annuels **5 chèques de 32 €**
- **2 volailles** par mois : 320 € annuels **5 chèques de 64 €**

Les chèques sont libellés à l'ordre de JB BRUNET.
Le prix réel des volailles fournies est enregistré à chaque livraison. En cours de saison, le total des volailles fournies est calculé pour chaque adhérent. La différence négative est due à l'aviculteur. Le solde positif est remboursé à l'adhérent. L'adhérent sera prévenu régulièrement de son solde annuel.
Attention : Les adhérents qui ne viennent pas chercher leurs volailles lors des distributions en font don à l'association.

Coordonnées de l'adhérent

Adhérent AMAP Plateau ☐ Sud ☐

Nom de l'adhérent:

Adresse:

Fait à le

J'ai pris connaissance du contrat d'engagement de la saison 5 des volailles et déclare les accepter. Je m'engage à me conformer à la charte des AMAP et à faire une ou deux distributions au cours de la saison conformément à mon contrat.

Signature de l'adhérent:

Signatures:

Jean-Bertrand BRUNET
Aviculteur

Laurent Fordant
Référent AMAP

Un tableau récapitulatif de la liste des adhérents avec leurs choix et le montant du solde sera envoyé régulièrement et est disponible sur demande au référent.